

COMMUNE DE COURVIERES
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2023
PROCES VERBAL

Lieu : Mairie de Courvières

Heure de convocation : 20 heures

Président : Éric LIEGEON

Secrétaire : Jocelyne VUILLEMIN

Membres présents : Éric LIEGEON, Bernard GIRARD, Dominique GEISSBUHLER, Jocelyne VUILLEMIN, Damien BACQUET, Xavier CLEMENT, Maurice COURTEBRAS, Benjamin LHOMME, Guillaume PATOZ, Jérôme PEYLABOUD

Membres absents : ---

Membres absents excusés : --

Membres ayant participé au vote : 10

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil du 09 juin 2023

2. Finances

- Admission en non-valeur
- Subvention Coopérative scolaire 2022 + 2023
- Subvention Familles Rurales 2023
- Tarif cavurnes
- Vente du lot 03 Lotissement les Frênes
- Rétrocession parcelle ZD 120 Lotissement les Frênes
- Décision Modificative n°1 Budget communal

3. Intercommunalité

- Tarif Cartes Jeunes
- Convention aménagement Les aventures Fankarstiques

4. Travaux

- Voirie
- Bâtiments
- Divers

5. Bois

- Suivi dossiers

6. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal du CM du 09 juin 2023

Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal du Conseil municipal 09 juin 2023 est approuvé et signé du Président et du Secrétaire de séance.

2. Finances

Admission en non-valeur

Malgré les différentes procédures de recouvrement diligentées par la Trésorerie, deux factures d'un montant de 197.66 € datant de 2015 et 2020 restent impayées sur le budget communal.

Le Conseil municipal accepte d'admettre en non-valeur la somme correspondante de 197.66 €. *(Délibération n°20230401)*

Subvention Coopérative scolaire 2022 + 2023

Le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'accorder à la Coopérative scolaire la somme de 552 € pour les années 2022 et 2023.

Cette somme correspond à 8 € par élève pour 37 élèves scolarisés en 2022 et 32 élèves scolarisés en 2023.

Le Conseil municipal valide ce montant de subvention pour l'école.

(Délibération n°20230402)

Subvention Familles Rurales 2023

Chaque année, les communes de Boujailles et Courvières sont sollicitées par l'association Familles Rurales pour une demande de subvention. Cette subvention a pour objet d'équilibrer le budget de l'association et par conséquent de soutenir les familles qui bénéficient du périscolaire et des accueils de loisirs. Le montant demandé pour Courvières est de 13 750.80 €, la participation de la CAF étant versée directement à Familles Rurales.

Les membres du Conseil municipal donnent leur accord pour le versement de cette subvention.

(Délibération n°20230403)

Tarif cavurnes

La commune a réalisé l'installation de six cavurnes dans le cimetière. Ces cavurnes de même format seront revendues aux personnes souhaitant ce type de sépulture. Il est précisé qu'une cavurne peut accueillir 1 à 5 urnes.

Le Conseil municipal décide de fixer le prix de vente à hauteur de 600 € HT par cavurne.

(Délibération n°20230404)

Vente du lot 03 Lotissement les Frênes

M. VIDOT et Mme RAINHO, réservataires de la parcelle 3 du lotissement ont reçu un avis favorable pour leur permis de construire. Afin de permettre la vente de la parcelle, il convient de confirmer le prix de vente de 80 274 € TTC pour cette parcelle d'une contenance de 787 m².

Le Conseil municipal valide cette vente.

(Délibération n°20230405)

Rétrocession parcelle ZD 120 Lotissement les Frênes

Un accord de principe pour la vente de cette parcelle à Haut-Doubs Créer Bâtir (HDCB) avait été donné par le Conseil municipal lors de la séance du 6 juin 2023. Afin de permettre à HDCB de poursuivre les démarches administratives, il convient de délibérer pour la vente de cette parcelle d'une contenance de 2 141 m².

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, décident de vendre ce terrain à HDCB pour un montant de 88 € HT/m².

(Délibération n°20230406)

Décision Modificative n°1 Budget communal

Le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'augmenter le chapitre 011, en dépenses de fonctionnement, de 20 000 € et en diminuant le chapitre 21, en dépenses d'investissement de la même somme.

Le Conseil municipal valide cette opération.

(Délibération n°20230407)

3. Intercommunalité

Tarif Carte avantage Jeunes

Le tarif de la Carte avantage Jeunes offerte par la commune aux jeunes âgés de 6 à 18 ans est augmenté et passera à 9 €.

Le Conseil municipal décide de continuer d'offrir cette carte aux jeunes de la commune et valide le prix de 9 €. Cette carte est à retirer à la Médiathèque de la Communauté de Communes à partir du 1er septembre.

(Délibération n°20230408)

Convention aménagement Les aventures Fankarstiques

Dans le cadre des aménagements du sentier de découverte du karst, il convient de délibérer pour établir une convention entre la CFD et la Commune. Cette convention a pour objet d'autoriser la CFD à installer sur le terrain, propriété de la commune, le mobilier d'interprétation, de repos... ainsi que de permettre les cheminements d'accès.

Les membres du Conseil municipal votent cette convention à 8 voix pour et 2 contre (Mrs X. CLEMENT et B. LHOMME).

(Délibération n°20230409)

4. Travaux

Voirie

- Chemin rural Creux des Combes :

Plusieurs devis ont été transmis pour la réfection de ce chemin communal d'une longueur de 920m. Les méthodes de rénovation proposées diffèrent selon les entreprises avec notamment les longueurs de purge, les volumes de matériaux mis en place, les enduits de finition, etc... L'entreprise LONCHAMPT se démarque avec une méthode innovante qui consiste à réaliser un traitement au liant hydraulique (chaux/ciment). Le dosage est déterminé suite à des prélèvements de la structure qui sont analysés en laboratoire ainsi qu'à la réalisation d'essais de portance sur plusieurs parties de la chaussée.

Le Conseil municipal décide de retenir cette proposition pour un montant de 46 637 € HT. Ces travaux seront réalisés en méthode traitement sur 550 m et en méthode traditionnelle sur 370 m, cette proposition prévoit également des surlargeurs aux 2 intersections.

- Marquage au sol :

Des travaux de peinture pour le marquage au sol sont à prévoir dans le village. L'entreprise Markosol a transmis un devis d'un montant de 1 986,34 €.

- Aménagement traversée du village :

Un test de sécurité sera réalisé en bas de la rue de Salins avec le matériel prêté par le service des routes départementales. La commune sera accompagnée par le STA de Pontarlier pour la mise en place de cet aménagement.

Bâtiments

- Centre d'Accueil :

Toutes les fenêtres du Centre d'Accueil ont été rénovées. La SARL PICARD a réalisé le ponçage et la peinture pour un montant de 2 970 € TTC et la menuiserie Frédéric LOCATELLI a procédé au changement des joints pour un coût de 1 743.50 € TTC.

- Eglise :

L'entreprise Lionnel PAULIN est intervenue sur le clocher de l'église afin de reposer les écailles de couverture arrachées. Un certain nombre de tuiles qui étaient déboîtées sur le toit côté nord ont été remises en place à l'occasion de ces travaux. La croix située sur le haut du toit côté Est sera réparée puis remplacée. Ces travaux d'un montant de 4 560 € TTC ont été pris en charge par Groupama suite à un sinistre survenu ce printemps.

- Appartement Mairie :

Les locataires actuels ont transmis leur préavis pour quitter l'appartement le 31 octobre 2023. Des travaux sont à prévoir afin de remédier à un affaissement de plancher dans la pièce à vivre. Une entreprise sera contactée pour traiter ce problème avant de relouer ce logement.

- Maison communale rue de Cuvier :

M. Bernard GIRARD a présenté aux membres du Conseil municipal le compte rendu de l'étude réalisée par le CAUE pour la rénovation de ce bien communal. Plusieurs scénarii de réhabilitations ont été étudiés. Il en ressort que ce bâtiment possède un réel potentiel avec la possibilité au RDC d'aménager un local pour la création d'une micro-crèche. L'étage permettrait au minimum la création de deux appartements. Le Conseil municipal décide d'approfondir la réflexion d'aménagement de ce site et de travailler sur la faisabilité de financement pour cet investissement.

Travaux divers

- Cimetière :

La réparation de la croix centrale a été effectuée par l'entreprise MERLE ET SOUDE de l'Hôpital du Grosbois. La croix a été renforcée par la pose d'un chapeau galvanisé sur le massif en pierre. Le coût de cette intervention s'élève à 1 040 € HT. L'échafaudage pour cette intervention a été mis à disposition gracieusement par M. Fabrice PICARD. Afin de finaliser cette réfection, des travaux de peinture seront effectués sur la croix ainsi que sur la porte d'entrée.

- Croix de Mission :

Les marches de la croix de mission située à proximité du Monument aux Morts ont été réparées par la marbrerie GAUTHIER. La peinture de la statue sera également réalisée.

- Cour d'Ecole :

Les travaux de peinture au sol dans la cour de l'école demandés par les enseignants seront effectués par l'entreprise Markosol. Le montant de ces travaux s'élève à 1 319,20 € HT.

- Bassin tampon de la Fromagerie pour rejet d'effluent :

Les travaux engagés par la Coopérative de Fromagerie pour la création d'un bassin tampon sont quasiment terminés. Ces travaux seront finalisés après la pose du coffret de commande et de l'armoire électrique.

- Aire de Jeux :

Les fonds DETR (subvention Etat) sont épuisés pour 2023. Pour autant, ce projet pourra bénéficier de la DETR au titre de l'année 2024 pour un montant de 28 157 €. Par conséquent, les travaux de réfection de l'Aire de Jeux prévus cet automne sont reportés au mois de mars 2024.

5. Bois

Affectation ONF

M. Charles JACQUOT est nommé agent ONF pour les communes de Courvières, Boujailles et Bulle en remplacement de M. Richard DELORME. Une rencontre de présentation a eu lieu avec M. JACQUOT qui occupe son premier poste à l'ONF de Levier.

Vente de bois

Les cours pour les ventes de bois étant difficiles, la parcelle 10 ne sera pas mise en vente cet automne.

Travaux forêt

Des travaux sylvicoles sont à prévoir dans les parcelles 7 et 13, un devis sera transmis à la commune par l'ONF.

Concernant la réfection de la route des Seignots, le responsable ONF en charge des aménagements sera interrogé sur les possibilités de subvention dans le cadre de ce projet de rénovation.

Coupe de bois non soumis

Une coupe de bois (verts et secs) a été exploitée dans le communal des "Petits bois" par Laurent MATHIEU pour un volume de 85 m³. Ces bois seront vendus en bord de route au plus offrant.

Vente de bois de chauffage

Suite à la mise en vente par la commune de bois de chauffage, 4 offres ont été transmises en Mairie. La commission se réunira pour procéder à l'ouverture des plis.

6. Questions diverses

– Mobilier :

Suite au réaménagement du secrétariat de Mairie, 2 bureaux métalliques en l'état sont à donner. Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître en Mairie.

– Incivilités :

Depuis plusieurs mois et de façon continue, il est retrouvé au pied du container à verre un certain nombre d'objets inappropriés (cartons, plastics, etc...) ainsi que de nombreux bris de verre. La commune déplore ce type de comportement.

Des maisons inoccupées dans le village ont subi ces derniers jours des dégradations, les propriétaires en ont informé la Mairie ainsi que la Gendarmerie.

– Courriers :

Mme Marine LEGER a transmis un courrier en Mairie, elle souhaiterait ouvrir une micro-crèche et par conséquent elle recherche un local pour cette activité. Une rencontre avec la commune sera organisée pour échanger sur son projet.

Mlle Polina GRESSET KHATKOVA et M. Théo GRESSET ont adressé un courrier aux membres du Conseil municipal. Ils souhaiteraient savoir si la commune est en mesure de leur verser une subvention suite à l'obtention de leur baccalauréat avec mention très bien. Les membres du Conseil municipal décident de ne pas donner suite à cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Le Président de séance,
Éric LIEGEON

Le Secrétaire de séance,
Jocelyne VUILLEMIN